

Liste des pièces à joindre à votre dossier de demande d'aide juridictionnelle

- Photocopies de votre livret de famille ou de votre carte d'identité
- Photocopie de votre avis d'imposition de cette année (revenus de l'année précédente)
- Photocopie de la déclaration d'impôts sur les revenus de l'année en cours.
- Relevé des capitaux placés à faire remplir par tous vos établissements bancaires
- Photocopie de vos revenus actuels :
 - bulletins de salaires de l'année en cours
 - Attestation Pôle Emploi
 - Attestation CAF
 - Indemnités journalières si vous êtes en arrêt maladie
- Lettre d'acceptation de votre avocat si vous en avez choisi un en particulier (ou cachet du Cabinet)
- N° d'allocataire CAF si vous êtes inscrit à la CAF
- N° fiscal porté sur votre avis d'imposition sur le revenu
- Justificatif de l'absence de prise en charge de votre assureur

Si vous êtes marié, en concubinage, en colocation ou si vous vivez chez vos parents, vous devez fournir, pour ces personnes :

- Une photocopie de leur avis d'imposition
- Relevé des capitaux placés
- Leurs revenus actuels (bulletins de salaire, attestation Pôle Emploi, attestation CAF, indemnités journalières si en arrêt maladie...)